

Mercredi, 3 octobre 2012

M. Gaétan Blouin

Monsieur Blouin,

C'est avec regret que nous avons pris connaissance, le 1^{er} octobre 2012, de votre retrait du comité de riverains des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, mettant fin à votre participation à la plateforme de discussion mise en place par Boralex/Gaz Métro. Nous accusons réception de votre prise de position et prenons note de votre volonté de mettre fin à votre collaboration au sein du comité. Nous souhaitons également vous remercier d'avoir accepté le rôle de représentant des riverains et pour le temps accordé aux travaux du comité.

Le comité de riverains, mis sur pied en juin 2012, avait pour objectif premier d'assurer et de faciliter les communications entre Boralex/Gaz Métro et les résidents avoisinants l'accès au site des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. Plus précisément, le mandat convenu et entériné par les parties était de participer à l'élaboration de mesures d'intervention en étant force de propositions, de relayer l'information aux autres riverains des tronçons de chemin concernés et d'assurer un suivi des actions mises en œuvre. Depuis sa création en juin dernier, le comité a tenu trois rencontres qui ont mené à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes ayant diminué certains effets causés par la circulation sur le chemin d'accès.

Les travaux du comité ont permis la réalisation de huit actions concrètes ou mesures d'atténuation, toutes en place en l'espace de trois mois. En voici un récapitulatif :

- Comptage routier indépendant pour valider les données de circulation fournies par Boralex/Gaz Métro;
- Réduction de la vitesse de circulation de 70 km/h à 50 km/h sur les tronçons avec résidences du chemin d'accès;
- Opération de sensibilisation des travailleurs :
 - Réduction de la vitesse : opération radar policière et installation d'un radar électronique permanent à l'intersection du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price
 - Programme de bonne conduite remis aux travailleurs (respect des riverains, diminution du bruit, etc.)
 - Pose d'affiche de sensibilisation pour réduire l'utilisation des freins-moteur
 - Incitation au covoiturage avec ajout de stationnements incitatifs;
- Pavage des accotements du rang Saint-Antoine et d'une portion de 200 mètres à l'entrée du chemin de l'Abitibi Price;
- Cueillette des déchets routiers sur le rang Saint-Antoine;
- Épandage intensif d'abat-poussière sur le chemin de l'Abitibi-Price;
- Balayage du rang Saint-Antoine;
- Suivi et planification avec les escortes routières et l'entrepreneur général pour harmoniser le trafic routier en prenant compte des commentaires des riverains.



Nonobstant ces engagements, certaines informations avancées dans l'envoi de votre dernière communication méritent d'être rectifiées afin de s'assurer d'une compréhension commune des enjeux soulevés.

Navette pour les travailleurs

Tel que mentionné à la question 27 du document DQ 20.1 déposé au BAPE le 16 juillet 2012, une navette pour les employés de chantier ne peut être mise en place et ce, pour plusieurs contraintes logistiques (quart de travail variable selon les corps de métiers, contraintes liées aux normes syndicales, etc.).

Indemnisation financière

Tel que mentionné à la question 30 du document DQ 20.1 déposé au BAPE le 16 juillet 2012, des indemnités individuelles ne sont pas envisagées par Boralex/Gaz Métro. Les compensations offertes et les solutions recherchées doivent plutôt prendre la forme de mesures concrètes et équitables pour tous dans le but de remédier à long terme aux préoccupations soulevées. Les mesures sélectionnées sont et doivent être mises en place dans un souci de durabilité pour l'ensemble de la communauté. Qui plus est, un engagement est en vigueur pour le versement de contributions volontaires à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Usine à béton mobile

Tel que mentionné lors de la rencontre du comité de riverains du 27 septembre 2012, l'utilisation d'une usine de béton mobile est une mesure propre à chaque projet et promoteur. L'installation de cette infrastructure dépend des modalités du site d'implantation (accès au matériel granulaire, accord du propriétaire, etc.). Les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2&3 ont bénéficié des conditions favorables pour l'implantation d'une usine à béton mobile, ce qui a réduit considérablement le nombre de transports, une mesure importante appliquée directement à la source. Le Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 peut maintenant assurer, après avoir réalisé les études nécessaires, que l'installation d'une telle usine sera réalisable. Cet engagement a d'ailleurs été mentionné lors de la rencontre du 27 septembre 2012 et cité au compte-rendu de la rencontre acheminé à la commission du BAPE.

Concernant la possibilité d'identifier un tracé alternatif au chemin d'accès aux Parcs éoliens de Seigneurie de Beaupré, nous tenons à souligner que cette idée suggérée par le comité de riverains a sérieusement été prise en considération par Boralex/Gaz Métro. Une étude d'analyse de tracés alternatifs au chemin d'accès à la ressource utilisé pour les travaux des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré a été effectuée par une firme d'analyse environnementale indépendante. À la lumière des conclusions de cette étude, présentée au comité de riverains, Boralex/Gaz Métro n'ont pu poursuivre avec cette démarche en raison de différents facteurs :

- L'utilisation d'un chemin d'accès alternatif n'entraîne aucune réduction du nombre de passages de véhicules pour les résidents se trouvant sur la majeure partie du chemin d'accès actuel (un chemin alternatif entraînerait au plus une diminution de 42% de la circulation automobile);
- La date la plus hâtive pour le début d'utilisation du chemin d'accès alternatif, tributaire d'études d'ingénierie et de l'obtention de permis, est novembre 2013. Plus de 75 % des éoliennes seront déjà installées sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré à cette période;
- La construction et l'installation de nouvelles infrastructures (i.e. pont), en comparaison avec l'utilisation d'infrastructures existantes, peuvent entraîner une augmentation des impacts sur l'environnement, notamment sur la rivière Sainte-Anne.
- L'aménagement d'un pont sur la rivière Sainte-Anne, localisé à 625 m ou à 1 115 m en amont du pont existant selon le tracé choisi, ne répond pas à l'un des principes de développement durable définis par la Loi sur le développement durable du

gouvernement du Québec, soit le principe de la production et de la consommation responsable, qui requiert entre autres l'adoption d'une approche d'écoefficientice, qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources (MDDEP, 2012).

Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'une réflexion devrait se poursuivre en collaboration avec le comité de riverains. En tant qu'initiateurs du projet, qui tiennent à cœur le développement de ce dernier dans le respect des aspects sociaux et environnementaux, nous considérons légitime l'existence et la poursuite du comité de riverains. Nous invitons donc les membres du comité de riverains à revoir leur décision. De plus, nous tenons à vous informer que les engagements déjà pris au comité seront maintenus. Nous référons entre autres à l'opération radar prévue pour la mi-octobre, au suivi additionnel qui sera effectué avec les signaleurs routiers afin de s'assurer que le transport des composantes soit effectué en harmonie avec le trafic routier existant, à la sensibilisation continue des travailleurs en ce qui a trait à la vitesse et au suivi pour peindre la ligne d'arrêt à l'intersection du rang Saint-Antoine et du Chemin de l'Abitibi-Price.

Soyez également avisés que nous poursuivrons nos activités de communication auprès des citoyens riverains, malgré votre démission du comité, afin de les informer de toutes activités particulières ou d'intérêt. Nous vous invitons donc au même titre à nous faire part de tous commentaires ou insatisfactions additionnelles reliées aux transports et à la circulation, soit via l'équipe de projet ou auprès de Carl Pelletier, directeur construction. Il nous fera plaisir de prendre les mesures nécessaires afin de remédier aux situations et de poursuivre notre diligence et réactivité habituelles.

Cordialement,



Étienne Champagne, directeur des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré



Benoit Leduc, directeur administratif, projets majeurs, Gaz Métro



Marie-Pierre Morel, chargée de projets développement, Boralex